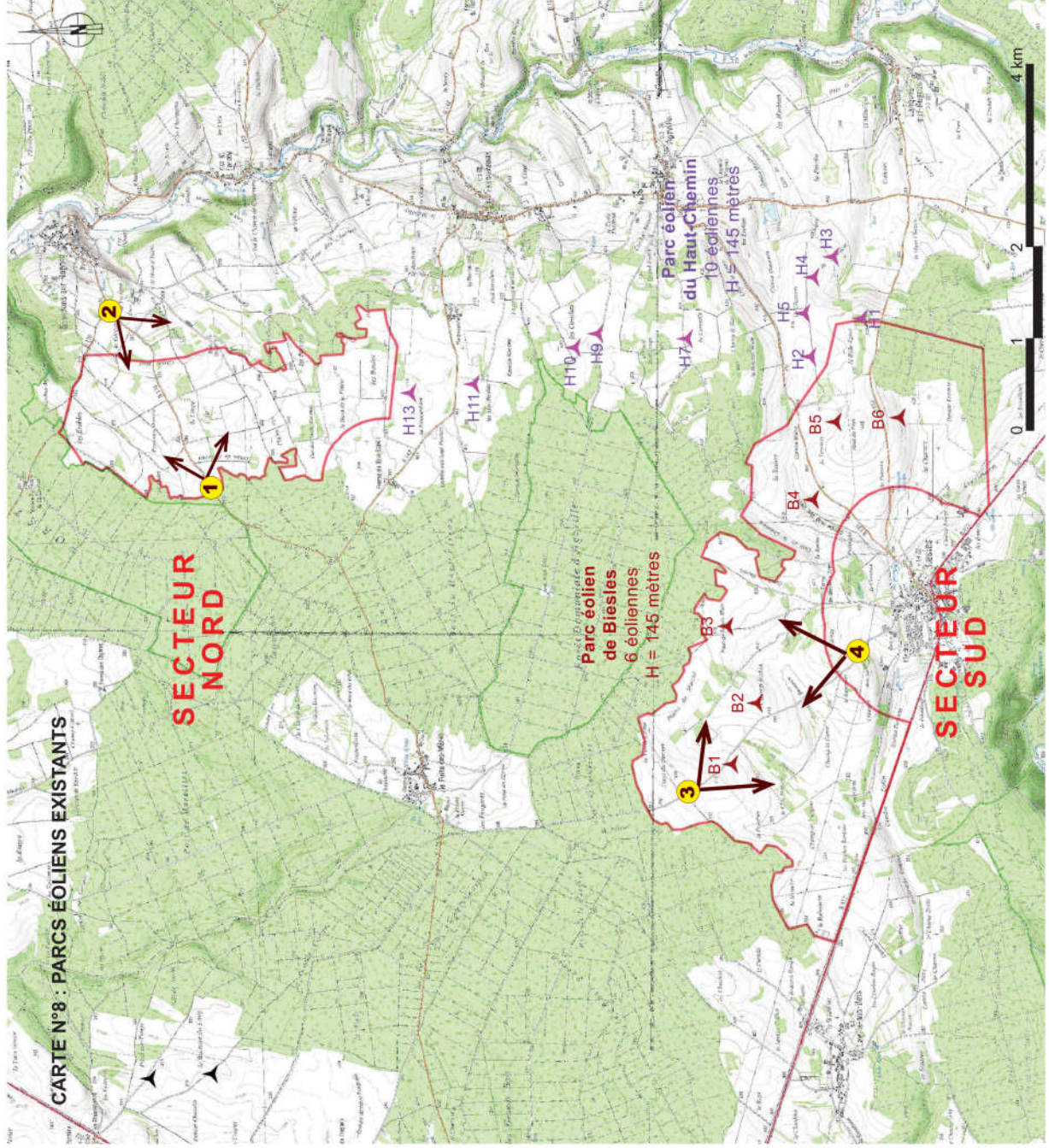


Contexte éolien à l'échelle rapprochée

A.5

B.2.1 - Parcs éoliens existants



Le secteur est très propice à l'éolien au regard des différents documents de planification de l'éolien (Schéma Régional Éolien de Champagne-Ardenne, Schéma éolien de Chaumont).

Le site comprend déjà deux parcs éoliens implantés en frange d'un vaste plateau forestier qui surplombe les vallées de Biesles et du Rognon.

Les deux parcs éoliens existants sont :

- le **parc éolien de Biesles**, comprend 6 éoliennes mais perçu sur le terrain sous la forme de 2 bouquets de 3 éoliennes assez distincts. Soit un premier bouquet que nous pourrions numéroter d'ouest en est, correspondant aux éoliennes B1 à B3 et un deuxième bouquet de B4 à B6.

Choix des développeurs :

- La stratégie a été de disposer les éoliennes parallèlement aux lignes de force de la vallée de Biesles.
- historiquement le choix a été de répartir les machines chez les exploitants agricoles (choix foncier) afin de faciliter le projet.

- le **parc éolien du Haut-Chemin I**, comprend 10 éoliennes implantées suivant deux logiques distinctes, en bouquet pour la partie sud (H1 à H5) et en ligne pour la partie nord (entre H7 à H13). Plusieurs machines ont été refusées au niveau de cette ligne. Cela explique les numéros de machines manquants (De H1 à H13 alors qu'il n'y a que 10 machines).

Choix des développeurs :

- La stratégie a consisté à se placer dans les secteurs à enjeux faibles et en suivant 2 logiques paysagères :
 - un lot de machines en lien avec le parc de Biesles,
 - un lot de machines en ligne, en recul de la vallée du Rognon mais formant un ensemble cohérent.

Voir page 91, «Rappel des principes d'implantation appliqués pour le parc éolien du haut-chemin»

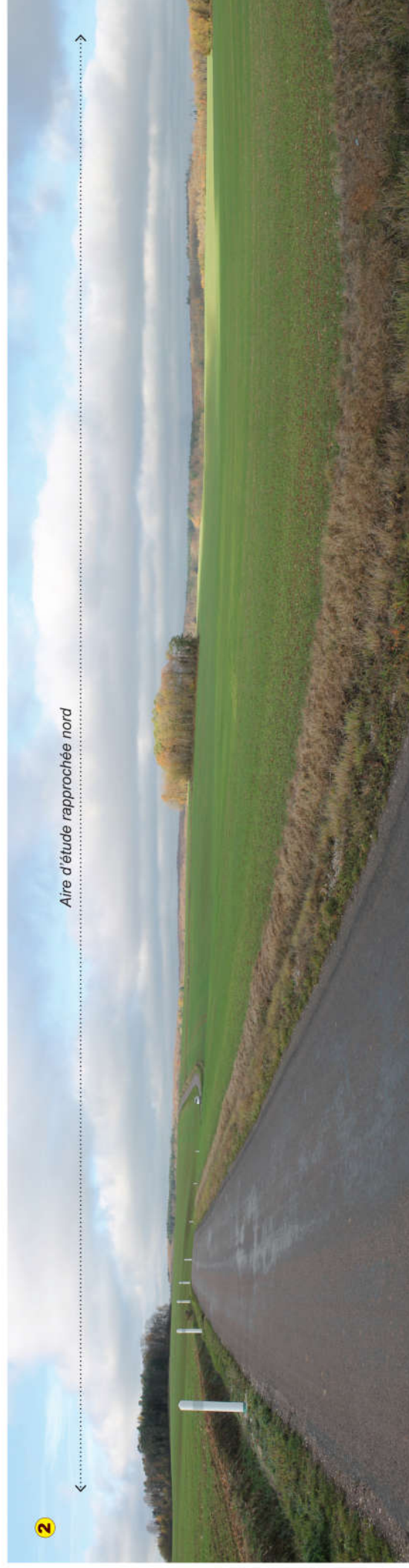
Contexte éolien à l'échelle rapprochée

A.5

B.2.1 - Perception in situ - Secteur nord



Secteur de développement nord, site perçu à partir de la RD 119 entre le hameau du Puits-des-Mèzes et Bourdons-sur-Rognon.



Secteur de développement nord, site perçu à partir de la RD 119 entre Bourdons-sur-Rognon et le Puits-des-Mèzes.

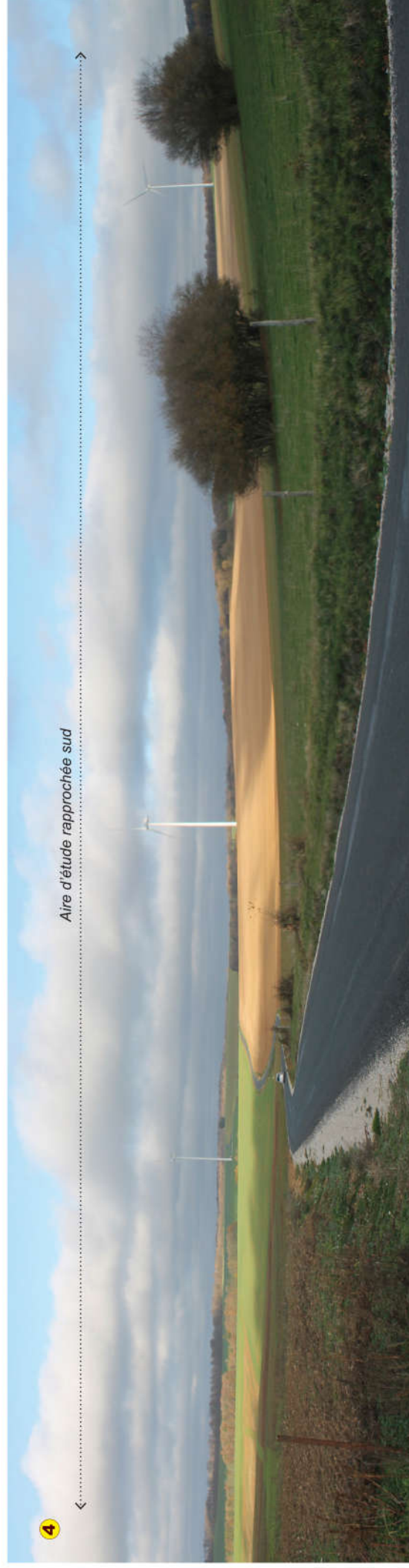
Contexte éolien à l'échelle rapprochée

A.5

B.2.1 - Perception in situ - Secteur sud



Secteur de développement sud, site perçu en venant du Puits-des-Mèzes vers Biesles.



Secteur de développement sud, site perçu à partir de la route entre Biesles et le Puits-des-Mèzes.

PATRIMOINE PAYSAGER

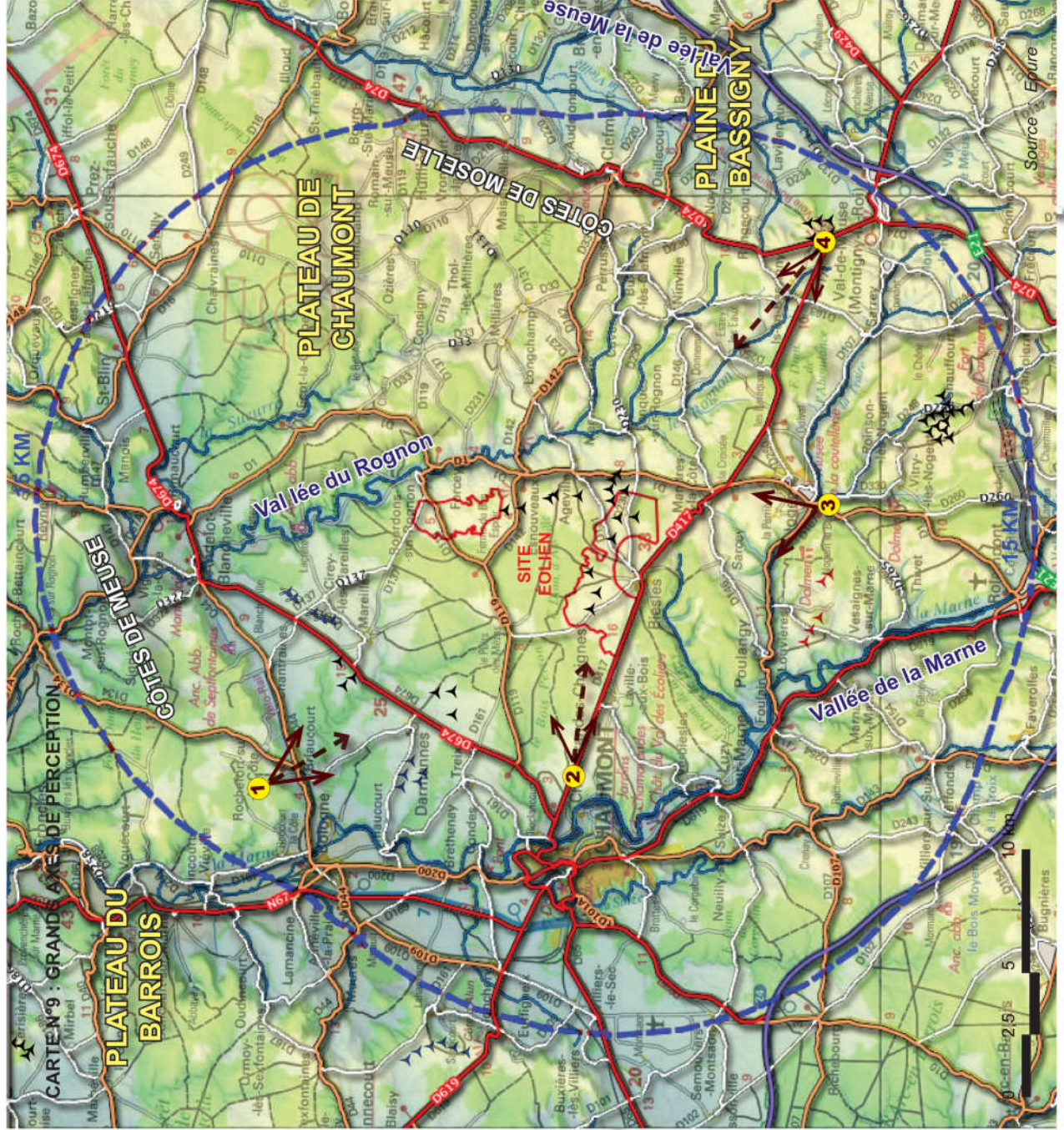
B



Illustration : plateau agricole à l'est du Rognon vers Consigny.

Paysage à l'échelle éloignée

B.1.1 - Les grands axes de perception visuelle



PERCEPTION DU SITE ÉOLIEN

Suivant la configuration topographique et l'orientation des axes routiers le site éolien sera perçu de façon plus ou moins forte. Un autre facteur concerne le niveau de fréquentation des routes, ainsi :
 - la départementale 417 accueille 4000 à 5000 Vh/jour
 - les axes de liaisons comme les RD1 et 119 autour de 1000 Vh/jour,
 - les axes tertiaires comme les RD 131 et 230 sous les 600 Vh/jour.
 (Source : *comptages routiers du CD 52 entre 2011 et 2014*).

- Perception à partir des plateaux :

Les perceptions se font surtout à partir des axes majeurs orientés vers le site éolien, soit :

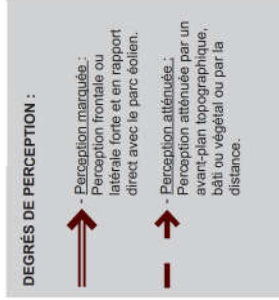
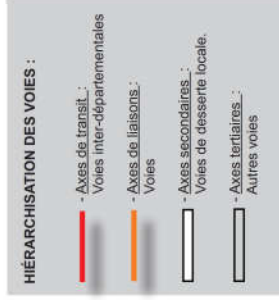
- la RD 417, Chaumont / Montigny-le-Roi (cf points de vues 2 et 4),
Et dans un moindre mesure à partir de :
 - la RD 674, Chaumont / Neufchâteau.
 - la RD 74, Neufchâteau / Langres.

Les perceptions sont globalement très atténuées du fait du contexte boisé et du relief vallonné. Une perception de l'ensemble du parc éolien du Haut-Chemin I est possible ponctuellement mais celle-ci est souvent atténuée par la distance.

Sur le plateau au delà de 5 km du site les perceptions sont globalement atténuées et perçues partiellement à partir des différents axes du fait des avant-plans topographiques et les boisements du plateau vallonné.

- Perception à partir des vallées :

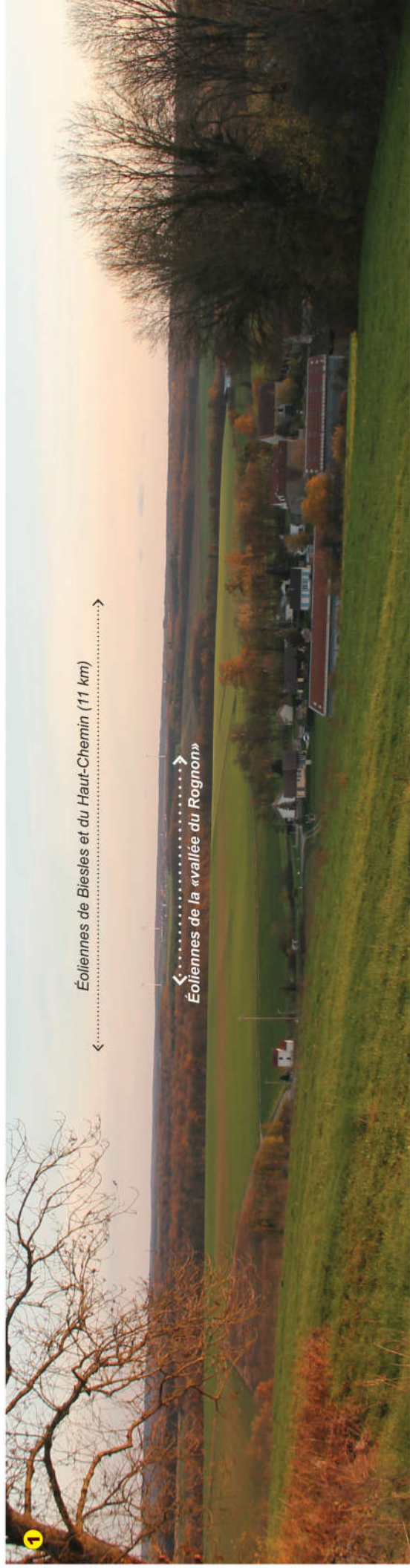
Les vallées emblématiques du territoire (Mame, Rognon, Meuse,...) ne sont pas orientées vers le site éolien, par ailleurs la configuration topographique, bâti et végétale des vallées limite fortement les perceptions. La vallée de la Meuse, localisée à une distance significative du projet éolien (à plus de 15 km), est masquée par la barrière naturelle des coteaux de Moselle, elle ne peut présenter de vues vers le site éolien.



Paysage à l'échelle éloignée

B.1

B.1.1 - Les grands axes de perception visuelle



Vue vers le projet éolien à partir du belvédère de Briaucourt. On perçoit en avant-plan les 3 éoliennes dites de la «vallée du Rognon» et en arrière-plan le éoliennes de Biesles et du Haut-Chemin I à plus de 11 km.



Vue vers le projet éolien à partir de la RD 417 avant Laville-aux-Bois.

Paysage à l'échelle éloignée

B.1

B.1.1 - Les grands axes de perception visuelle



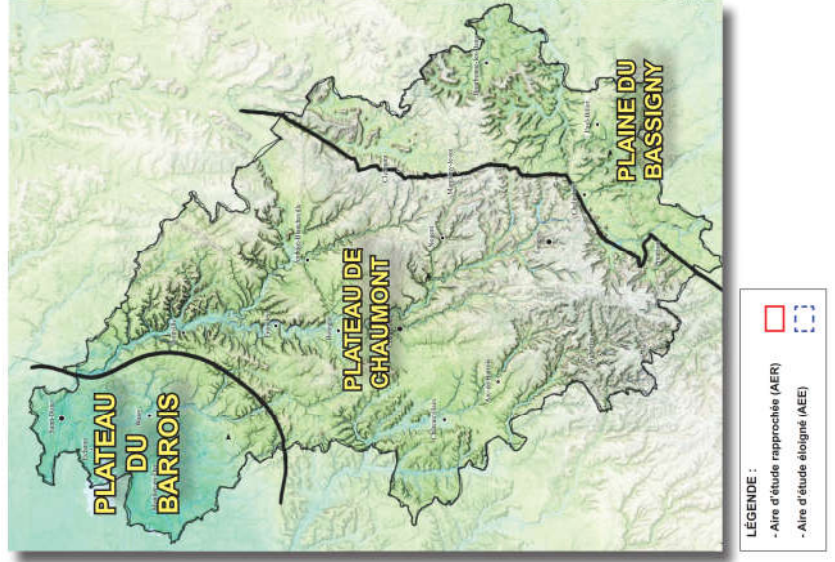
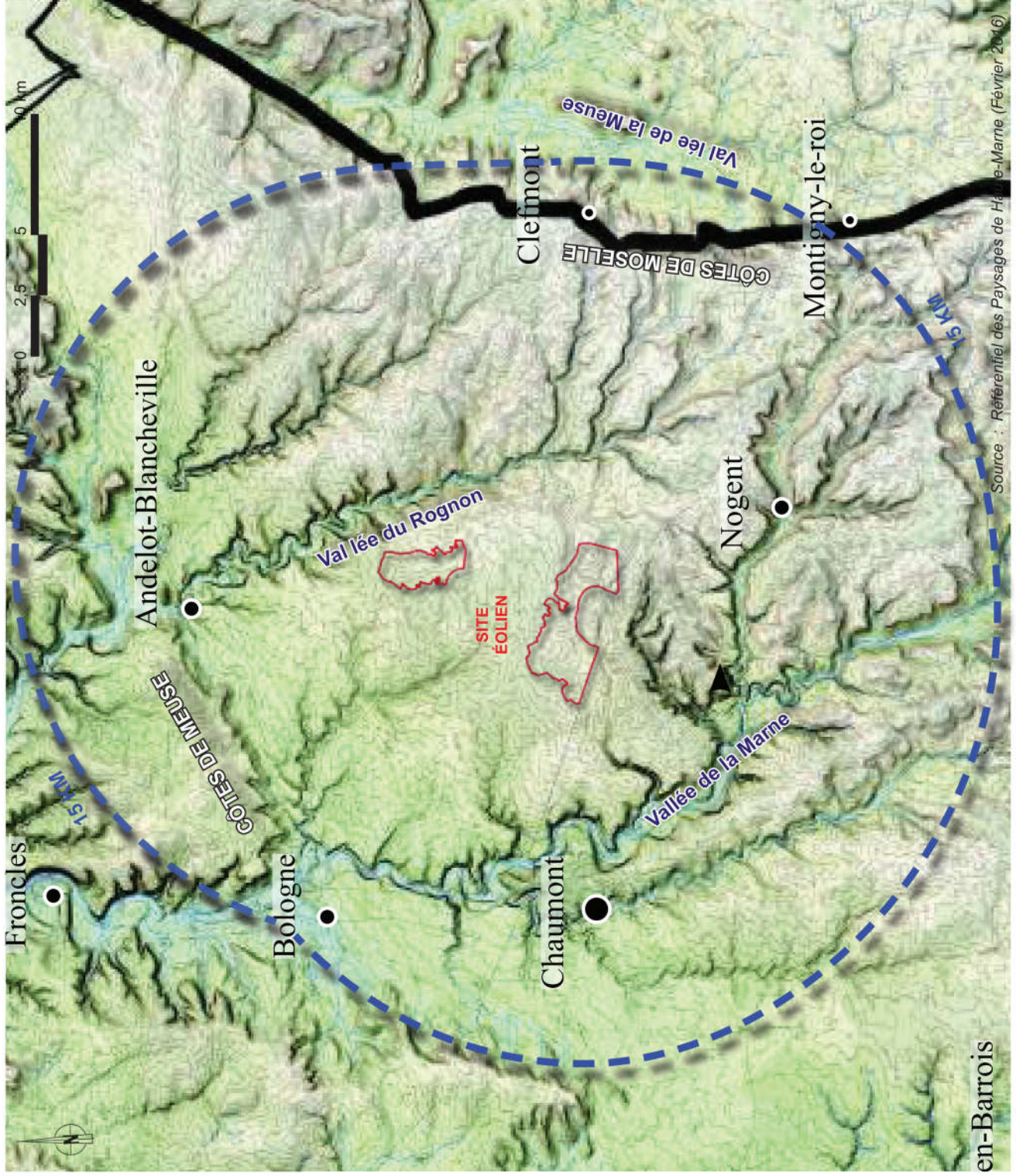
À partir de la RD 1 à Nogent, le site éolien projeté n'est pas perceptible.



Vue vers le projet éolien à partir de la départementale 417 avant la commune d'Is-en-Bassigny.

Paysage à l'échelle éloignée

B.1.2 - Grands paysages : relief



CARTE DU RELIEF

La carte permet de localiser les deux secteurs d'implantation (aires d'étude rapprochées) par rapport au plateau de Chaumont.

Les sites sont localisés sur l'interfluve entre Marne et Rognon.

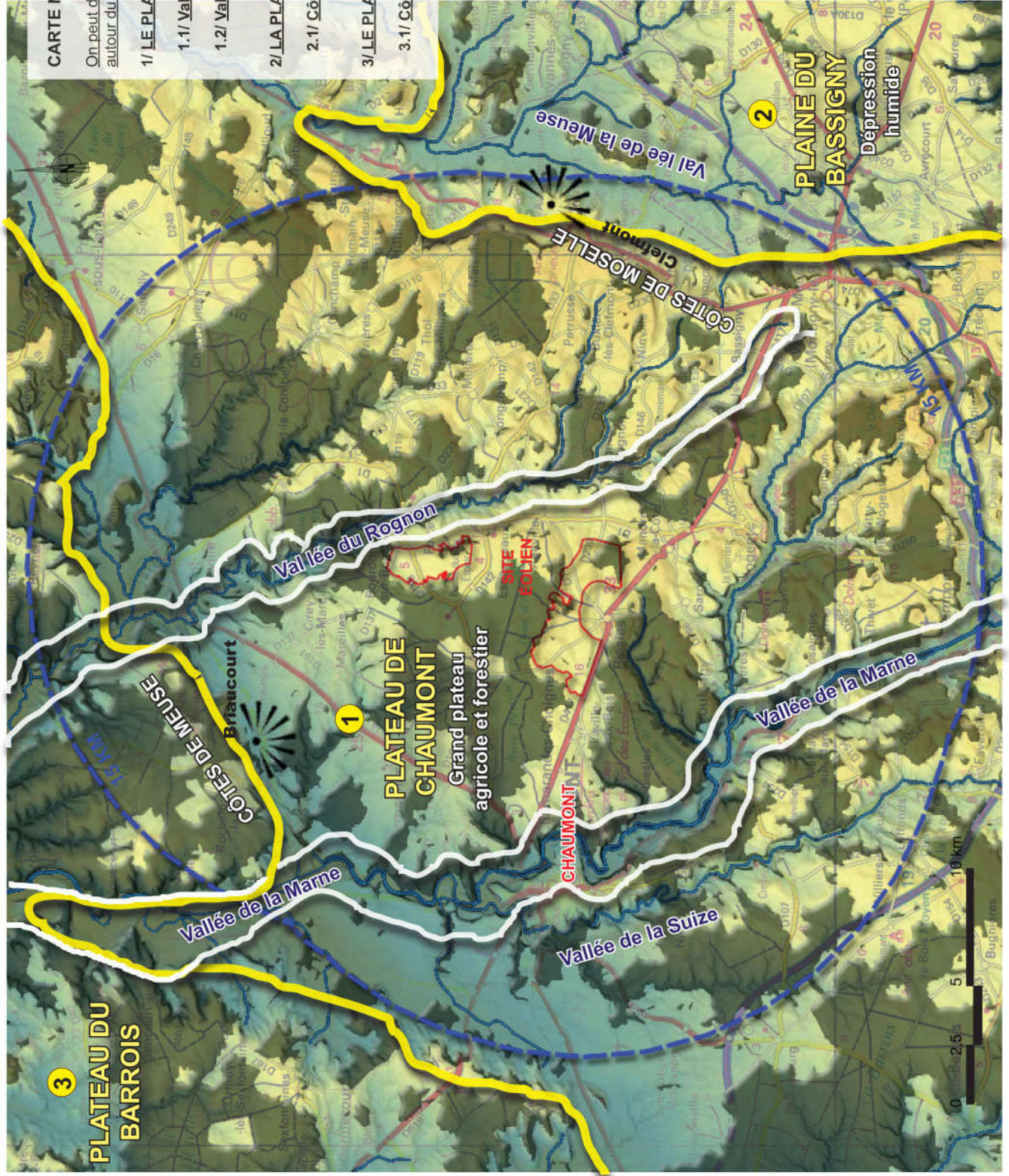
Les deux secteurs n'offrent pas d'interactions visuelles avec la vallée de la Marne, relativement éloignée et bénéficiant d'un environnement boisé.

Des interactions visuelles, avec le secteur nord, sont néanmoins possibles à partir des coteaux est de la vallée du Rognon, plus proche et moins boisée.

Paysage à l'échelle éloignée

B.1

B.1.2 - Grands paysages



CARTE N°8 : ENTITÉS PAYSAGÈRES

On peut distinguer plusieurs grands ensembles paysagers autour du site, soit du plus proche au plus éloigné :

1/ LE PLATEAU DE CHAUMONT :

1.1/ Vallée de la Marne :

1.2/ Vallée du Rognon :

2/ LA PLAINE DU BASSIGNY :

2.1/ Côtes de Moselle :

3/ LE PLATEAU DU BARROIS :

3.1/ Côtes de Meuse :

LÉGENDE :

- Forêts
- Terres agricoles
- Vallées

LÉGENDE :

- Aire d'étude rapprochée (AER)
- Aire d'étude éloignée (AEE)

- Repérage des points de vue (voir photo page suivante)

Paysage à l'échelle éloignée

B.1

B.1.1.2 - Grands paysages

1 - PLATEAU DE CHAUMONT : Plateau agricole et boisé

1/ LE PLATEAU DE CHAUMONT :

Ce plateau agricole et forestier est dominé par la forêt qui couvre près de la moitié de la surface de l'entité. Un large cordon forestier traverse le département, interrompu par les vallées de la Marne et du Rognon.

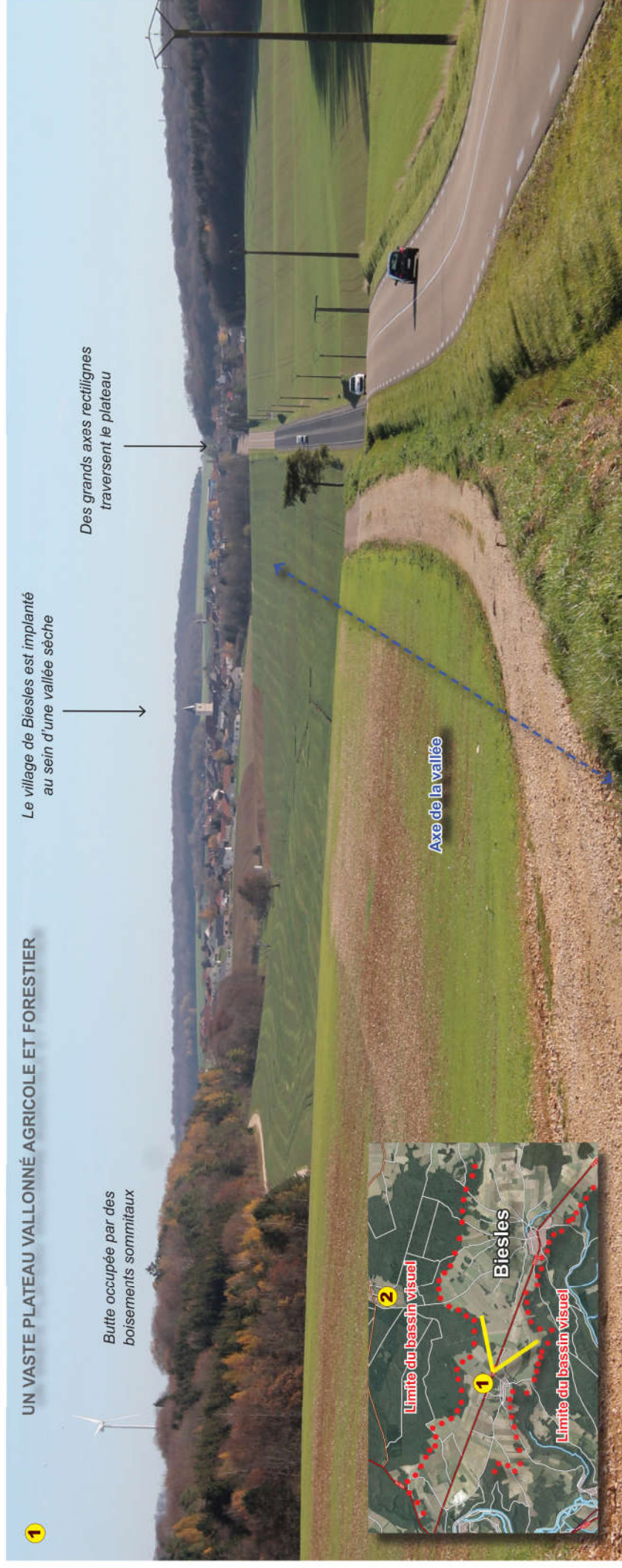
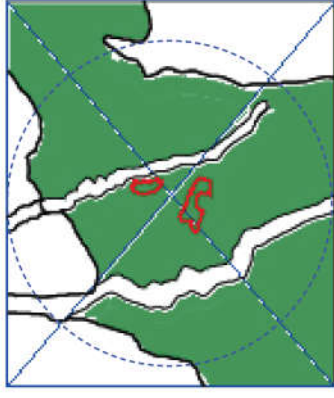
Autour de ces grands massifs forestiers gravitent de nombreux bois et bosquets dont la géométrie stricte est régie par le parcellaire agricole voisin.

Au bord des routes ou des chemins, de rares arbres isolés et haies arborées ou arbustives résistent à la pression agricole.

Au niveau des plateaux, l'essor des grandes cultures délite peu à peu la trame bocagère. Un maillage de haies davantage préservé s'observe toutefois en marge des plateaux.

Si quelques grands axes de transit franchissent le plateau (route de Chaumont, RD 417), les vallées qui entaillent le plateau constituent également des couloirs viaires importants mais souvent pour la desserte locale (vallée de la Marne, du Rognon,...).

Les agglomérations sont beaucoup moins nombreuses sur le plateau que dans les vallées, les villages sont implantés de façon préférentielle au niveau des têtes de vallées ou au sein de vallées sèches (Biesles). Néanmoins on observe quelques villages sur le plateau comme Cirey-les-Mareilles ou au sein d'une clairière comme le hameau du Puits-des-Mézès.



Plateau agricole et boisé perçu à partir de la RD 417 vers Biesles.

Paysage à l'échelle éloignée

B.1

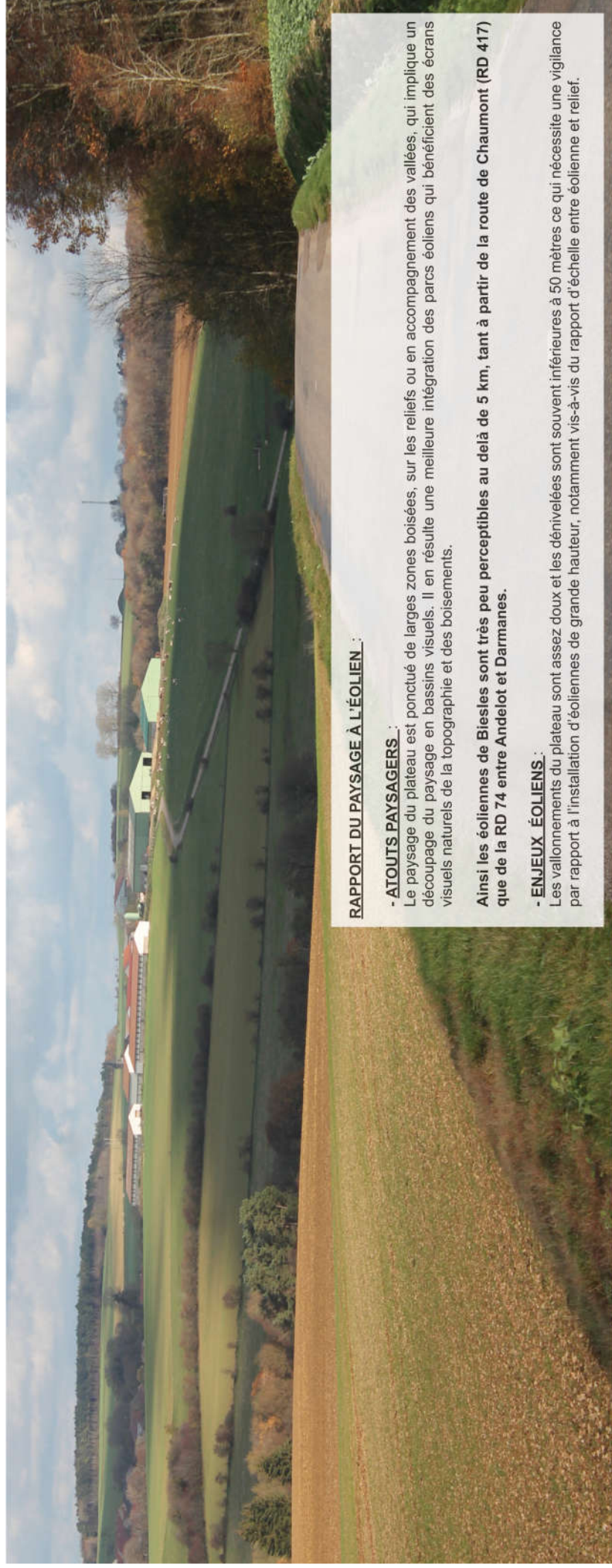
B.1.1.2 - Grands paysages

1 - PLATEAU DE CHAUMONT : Plateau agricole et boisé

2



Hameau du Puits-des-Mèzes situé au coeur d'une clairière boisée.



RAPPORT DU PAYSAGE À L'ÉOLIEN :

- **ATOUTS PAYSAGERS :**

Le paysage du plateau est ponctué de larges zones boisées, sur les reliefs ou en accompagnement des vallées, qui implique un découpage du paysage en bassins visuels. Il en résulte une meilleure intégration des parcs éoliens qui bénéficient des écrans visuels naturels de la topographie et des boisements.

Ainsi les éoliennes de Biesles sont très peu perceptibles au delà de 5 km, tant à partir de la route de Chaumont (RD 417) que de la RD 74 entre Andelot et Darmanes.

- **ENJEUX ÉOLIENS :**

Les vallonnements du plateau sont assez doux et les dénivelées sont souvent inférieures à 50 mètres ce qui nécessite une vigilance par rapport à l'installation d'éoliennes de grande hauteur, notamment vis-à-vis du rapport d'échelle entre éolienne et relief.

Paysage à l'échelle éloignée

B.1

B.1.2 - Grands paysages

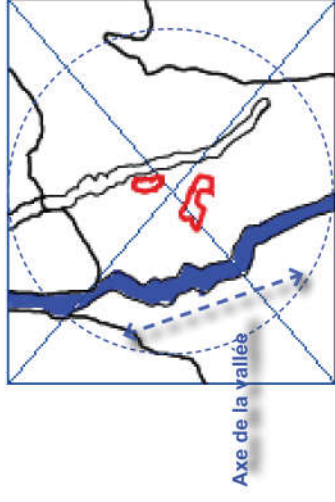
1 - PLATEAU DE CHAUMONT : Vallée de la Marne

1.1 LA VALLÉE DE LA MARNE :

La vallée de la Marne est assez ouverte au nord de Chaumont et elle se ferme progressivement en partie sud avec la multiplication des boisements. Il s'agit d'une vallée ample et profonde, au fond plus plat et large que les autres vallées du secteur. La rivière de la Marne est doublée par le canal de la Marne à la Saône ou Canal entre Champagne et Bourgogne qui permet de relier Chaumont à Langres notamment.

Les fonds de vallée sont occupés généralement par des prairies humides. Les bords de la vallée sont délimités par des coteaux bien marqués aux pentes plus douces en contrebas et dont les sommets sont boisés.

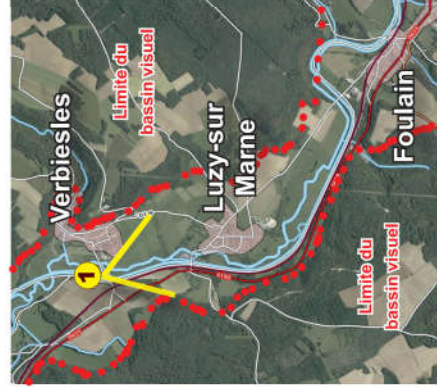
Cette vallée rassemble de nombreux villages qui s'égrainent le long de son cours. Les villages sont souvent installés en pied de pentes à l'exception notable de Chaumont, qui a peu investi la portion de vallée que la ville domine.



Canal entre Champagne et Bourgogne au niveau de Verbieles.



Vallée de la Marne au sud de Chaumont, RN 19.



RAPPORT DU PAYSAGE À L'ÉOLIEN :

- ATOUS PAYSAGERS :

La vallée de la Marne constitue un paysage relativement fermé délimité par des coteaux boisés qui limitent fortement les vues vers le lointain. Les grandes échappées visuelles possibles se présentent dans l'axe de la vallée quand les horizons boisés s'ouvrent.

- ENJEUX ÉOLIENS :

La vallée n'étant pas orientée vers le site éolien projeté, lui-même localisé à plus de 6 km, aucun impact visuel n'est à craindre.

Paysage à l'échelle éloignée

B.1

B.1.1.2 - Grands paysages

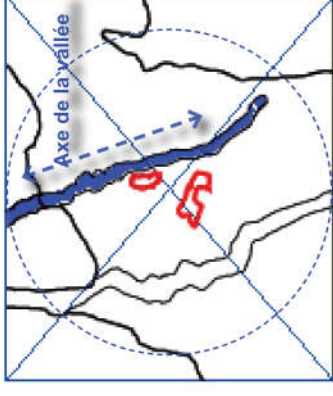
1 - PLATEAU DE CHAUMONT : Vallée du Rognon

1.2 / LA VALLÉE DU ROGNON :

Le plateau de Chaumont est entaillé par de nombreuses vallées (Marne, Suize,...) qui se signalent de loin en loin par des cordons boisés plus ou moins larges. La vallée du Rognon est contrairement à la vallée de la Marne en retrait des grands axes de circulations, elle est desservie par des routes secondaires globalement peu fréquentées. La vallée assez resserrée est accompagnée par un chapelet de petits villages qui s'égrainent le long de son cours. Les villages sont généralement implantés en fond de vallée quoique certains sont campés à flanc de coteau (Esnouveaux, Ageville, Lanques-sur-Rognon).

La vallée relativement encaissée et boisée présente la plupart du temps un caractère intimiste, les vues sont très cadrées et peu étendues. à partir du fonds de vallée les perceptions vers le plateau sont très limitées.

A partir des rebords de plateau surplombant la vallée du Rognon on peut observer des vues d'ensemble sur la vallée.

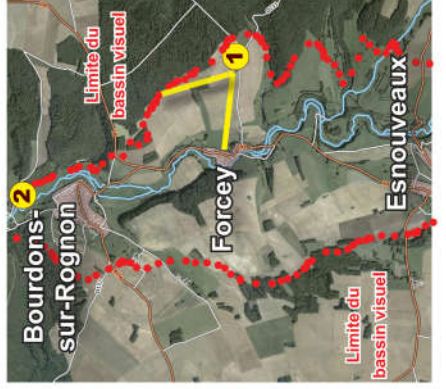


Vallée du Rognon vers Bourdons-sur-Rognon. Une perception d'ensemble est possible à partir du rebord de plateau

SÉQUENCE PLUS NATURELLE DU CÔTÉ DE L'ABBAYE DE LA CRÊTE



Vallée du Rognon du côté de l'abbaye de la Crête.



RAPPORT DU PAYSAGE À L'ÉOLIEN :

- ATOUX PAYSAGERS :

La vallée relativement encaissée et accompagnée de bandes boisées n'offre pas de perceptions lointaines vers les plateaux qui la surplombe. Cette vallée préservée, au caractère intimiste, accueille en son sein l'ancienne abbaye de la Crête qui ne présente pas de vues vers le site éolien projeté. Les éoliennes existantes ne sont pas perceptibles mais la zone d'implantation du parc projeté se rapproche de cette dernière.

Les perceptions les plus fortes des éoliennes sont perçues à distance sur les hauteurs à partir des coteaux opposés aux parcs éoliens (RD 231 et 142), cependant elles sont très relatives car perçues à partir d'axes ruraux très peu fréquentés. *Voir repérage page 53.*

- ENJEUX ÉOLIENS :

La vallée n'étant pas orientée vers le site éolien projeté, une vigilance est néanmoins de mise car la zone d'implantation du parc projeté (AER) se rapproche d'Esnouveaux et de Bourdons-sur-Rognon.

Paysage à l'échelle éloignée

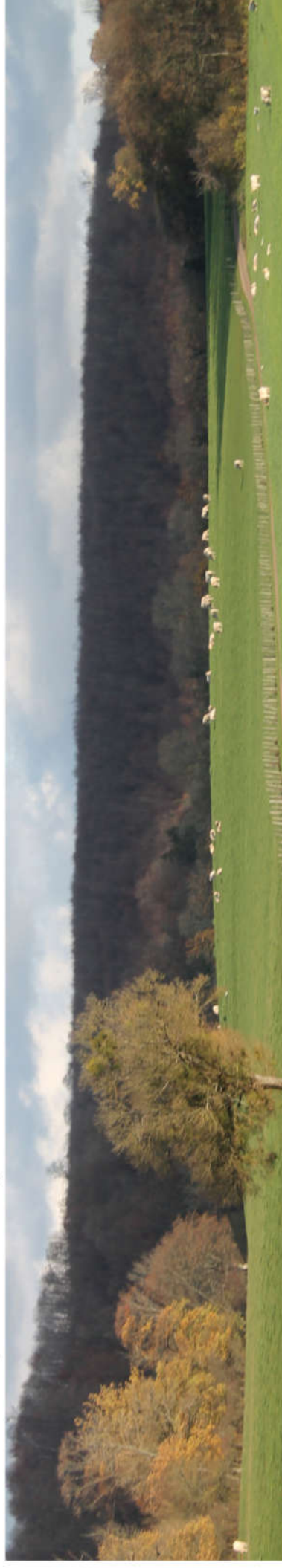
B.1

B.1.2 - Grands paysages

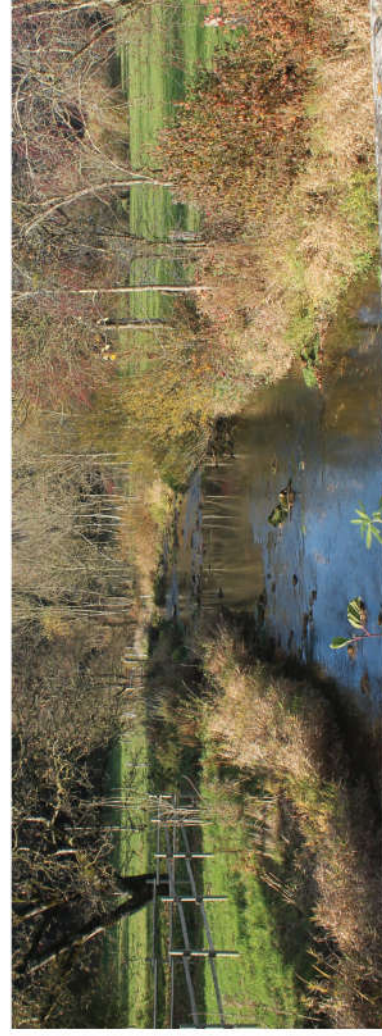
1 - PLATEAU DE CHAUMONT : Vallée du Rognon



Belvédère sur la vallée du Rognon à Bourdons-sur-Rognon.



Vallée du Rognon en amont de Bourdons-sur-Rognon.



Le Rognon à Bourdons-sur-Rognon.



Le Rognon à Esnouveaux.

Paysage à l'échelle éloignée

B.1

B.1.1.2 - Grands paysages

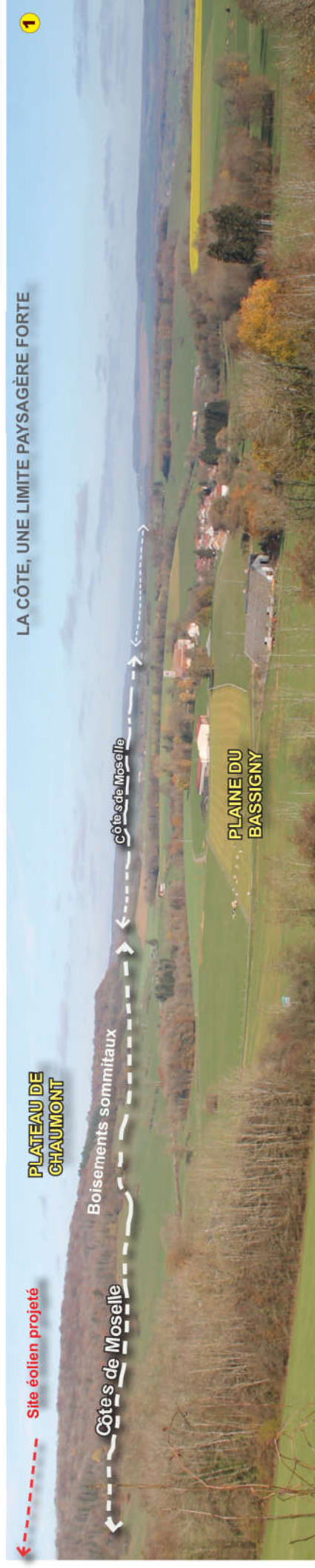
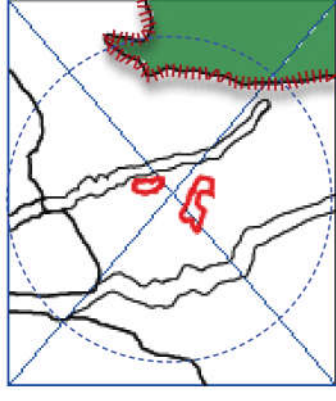
2 - PLAINE DU BASSIGNY ET CÔTES DE MOSELLE

2 / LA PLAINE DE BASSIGNY :

La plaine de Bassigny constitue une vaste terrasse intermédiaire entre le Plateau de Chaumont à l'ouest et une dépression marquée localisée au Sud-Est du département. Cette vaste plaine est inclinée vers l'Ouest, sa frontière occidentale est clairement délimitée par la Côte de Moselle.

2.1/ CÔTES DE MOSELLE : sous-entité de la plaine du Bassigny

La Côte de Moselle accompagne et domine la plaine du Bassigny, elle limite la perception vers le plateau de Chaumont à l'ouest en barrant la vue.



Côte de Moselle et plaine du Bassigny perçus à partir de Clefmont.



Perception du village de Clefmont à partir de la départementale 74 qui passe au pied des Côtes de Moselle.



RAPPORT DU PAYSAGE À L'ÉOLIEN :

- ATOUJS PAYSAGERS :

La côte de Moselle, avec une dénivellée moyenne de plus de 140 mètres, est surmontée par des boisements sommitaux. Elle constitue une barrière visuelle forte qui bloque les vues vers le site éolien.

- ENJEUX ÉOLIENS :

Cette entité n'est pas concernée par un impact éolien lié au présent projet.

B.1.1.2 - Grands paysages

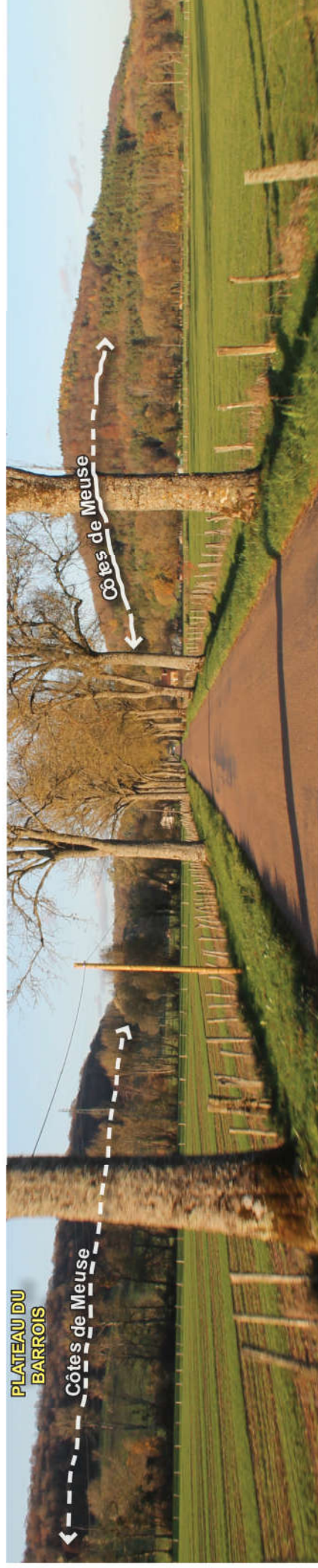
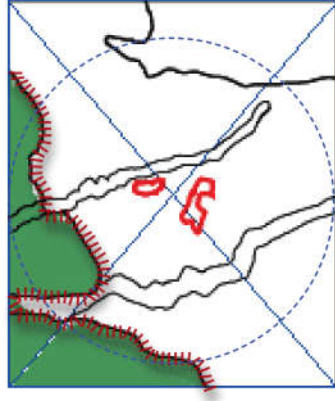
3 - PLATEAU DU BARROIS ET CÔTES DE MEUSE

3/ LE PLATEAU DU BARROIS :

Entité caractérisée par des plaines et collines agricoles», les paysages sont marqués par les grandes cultures. Les paysages sont vastes, ouverts et lumineux. L'immensité du parcelaire ralentit et limite considérablement le rythme de lecture des paysages et uniformise, à toutes échelles spatiales, leur identité.

3.1/ CÔTES DE MEUSE :

Hautes falaises calcaires caractérisées par l'abandon des parcelles de vignes et, à une échelle de temps plus récente, des vergers et pelouses sèches et se traduit par l'avancée de l'enfrichement. Front accompagné de vallées et de villages.



RD 147 vers Reynel et les côtes de Meuse.



Point de vue à partir du site de Briaucourt et des côtes de Meuse. Le parc éolien de la vallée du Rognon est perceptible en avant-plan (3 éoliennes) ainsi que le parc de Biesles et du Haut-Chemin I à l'horizon.

RAPPORT DU PAYSAGE À L'ÉOLIEN :

- ATOUTS PAYSAGERS :

La côte de Meuse dispose d'une dénivellation moyenne inférieure à 100 mètres, elle est surmontée par des boisements sommitaux, elle constitue une limite paysagère forte mais un peu moins emblématique que les côtes de Moselle qui domine la grande plaine du Bassigny et offre des belvédères exceptionnels.

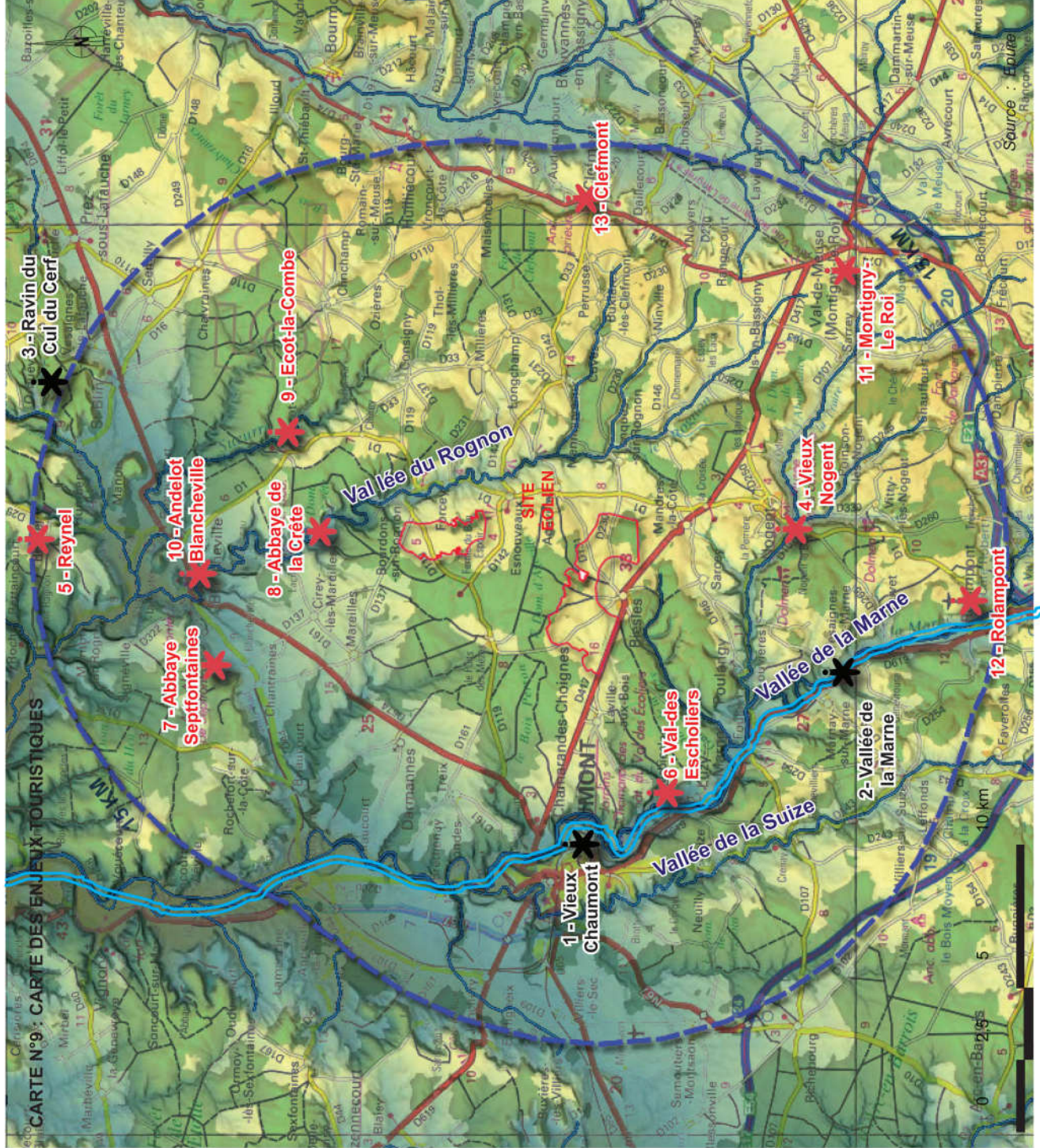
Le sommet des côtes offre ponctuellement quelques points de vues quand les boisements sont moins présents comme au niveau du village de Briaucourt.

- ENJEUX ÉOLIENS :

Le site de Briaucourt offre un point de vue panoramique sur le plateau de Chaumont à partir des côtes de Meuse et à une altitude de 320 mètres. On peut notamment observer un impact visuel cumulé entre les éoliennes de la vallée du Rognon et celles de Biesles et du Haut-Chemin I.

Paysage à l'échelle éloignée

B.1.3 - Tourisme et reconnaissance sociale du territoire



REPÉRAGE DES ENJEUX TOURISTIQUES

- Sites et paysages à forte reconnaissance sociale :

- 1- Le vieux Chaumont
 - 2- La vallée de la Marne
 - 3- Le ravin du Cul du Cerf
-
- #### - Sites et paysages à reconnaissance modérée :
- 4- Le vieux Nogent
 - 5- Le village de Reynel
 - 6- Le château du Val-des-Escholiers et son parc
 - 7- Les restes de l'abbaye royale de Septfontaines
 - 8- Les ruines de l'abbaye de la Crête et son site
 - 9- Le site du château d'Ecot-la-Combe
 - 10- Le village d'Andelot-Blancheville
 - 11- Le village de Montigny-le-Roi
 - 12- La tufterie de Rolampont
 - 13- Le village de Clefmont

ENJEUX TOURISTIQUES :

- Forte reconnaissance :



- Reconnaissance modérée :



- Canal de la Champagne à la Bourgogne :



LEGENDE :

- Aire d'étude rapprochée (AER)
- Aire d'étude éloignée (AEE)

B.1.3 - Tourisme et reconnaissance sociale du territoire

Les paysages du périmètre d'étude éloigné bénéficient d'un niveau de reconnaissance variable, niveau qui n'est pas toujours corrélé à leurs qualités réelles, certains sites remarquables restant relativement méconnus du public.

La reconnaissance sociale des paysages a été évaluée principalement à partir d'éléments recueillis dans des brochures et des ouvrages touristiques (brochures du Comité départemental du tourisme ; « Guide Vert Michelin » Champagne-Ardenne).

En ressortent les éléments suivants :

- Les sites et paysages bénéficiant d'une forte reconnaissance sociale :

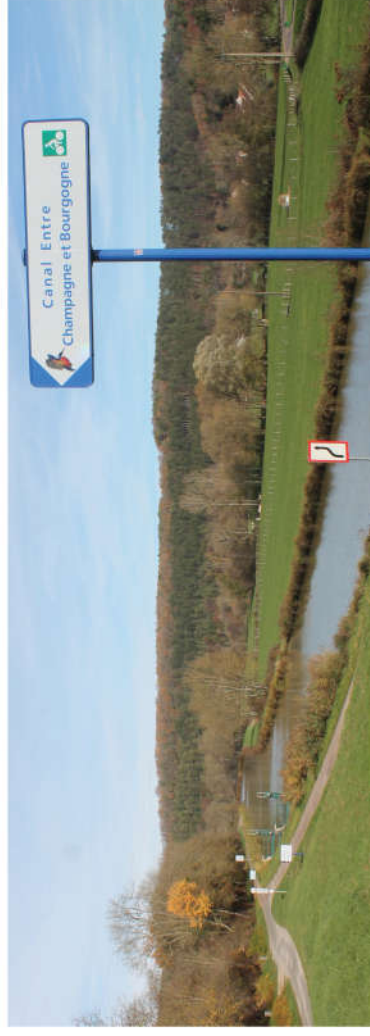
- 1- **Le vieux Chaumont**, ses paysages urbains remarquables et le front bâti de la vieille ville, perché à l'aplomb de la vallée de la Suize.
- 2- La **vallée de la Marne**, rivière bénéficiant d'une forte notoriété et doublée du canal de la Marne à la Saône, une voie d'eau utilisée pour le tourisme fluvial. Le canal est accompagné par une véloroute qui permet de relier Chaumont à Langres (proximité).
- 3- Le **ravin du Cul du Cerf**, un des sites les plus visités du département de la Haute-Marne.

- Les sites et paysages bénéficiant d'une reconnaissance sociale moins marquée :

- 4- Le vieux Nogent, ses paysages urbains de qualité et le front bâti de la vieille ville, perché à l'aplomb de la vallée de la Traire.
 - 5- Le village de Reynel, son château et son site perché.
 - 6- Le château du Val-des-Echoliers et son parc.
 - 7- Les restes de l'abbaye royale de Septfontaines et les coteaux qui la dominent.
 - 8- Les ruines de l'abbaye de la Crête et le site la vallée du Rognon où elle est installée.
 - 9- Le site du château d'Écot-la-Combe, associant patrimoine architectural et paysages aquatiques et naturels.
 - 10- Le village d'Andelot-Blancheville, cité comme point d'intérêt dans le guide touristique du « Petit Futé ».
 - 11- Le village de Montigny-le-Roi (commune de Val-de-Meuse), cité comme point d'intérêt dans le guide touristique du « Petit Futé ».
 - 12- La tuflère de Rolampont.
 - 13- Le village perché de Clefmont et son panorama remarquable sur la plaine du Bassigny
- Pour conclure, le territoire ne bénéficie pas d'une attractivité touristique particulière, hormis la ville de Chaumont qui profite d'une certaine notoriété, aussi les impacts potentiels du projet éolien sont très modérés. Des circuits touristiques organisés autour de thèmes patrimoniaux (Abbaye Cisterciennes, lavoirs...) impliquent un tourisme très diffus.
- Le véloroute du canal Champagne-Bourgogne est l'itinéraire de randonnées le plus fréquenté du secteur, il permet de relier Chaumont aux environs de Langres. Aucun itinéraire de Grande Randonnée ou de promenade n'est repéré à proximité par le site officiel du Tourisme en Haute Marne (<http://www.tourisme-hautemarne.com>).



Viaduc de Chaumont.



Canal entre Champagne et Bourgogne à Luzuy - Véloroute le long du canal.

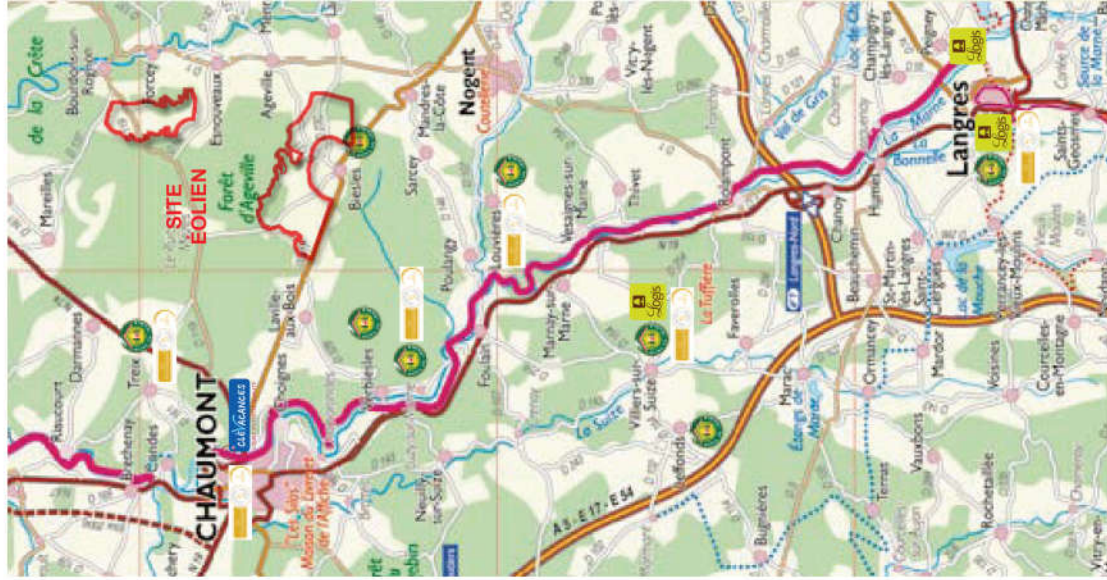


Site du ravin du Cul du Cerf.

Paysage à l'échelle éloignée

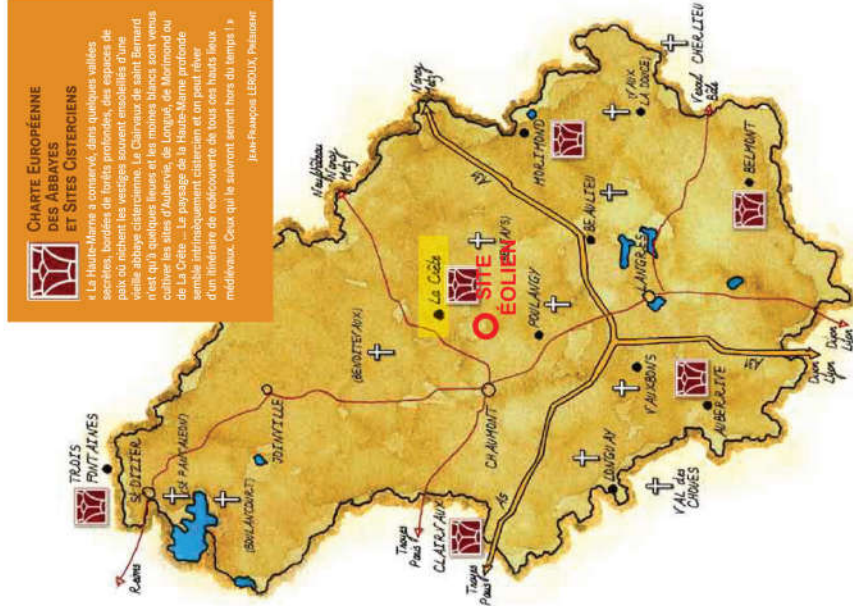
B.1

B.1.3 - Tourisme et reconnaissance sociale du territoire



Vélo route Voie Verte le long du canal de la Marne.

CHARTRE EUROPÉENNE DES ABBAYES ET SITES CISTERCIENS
 « La Haute-Marne a conservé, dans quelques vallées secrètes, bordées de forêts profondes, des espaces de paix où nichent les vestiges souvent insolites d'une vieille abbaye cistercienne. Le Chartrax de saint Bernard n'est qu'à quelques heures et les moines blancs sont venus cultiver ses sites d'Aubeville, de Langres, de Marmonville et de La Crête... Le paysage de la Haute-Marne protège d'un itinéraire redécouvert de tous ses traits sans médianes. Ceux qui le suivront sentiront tous du temps ! »
 Jean-Pierre LÉROUX, Président



Circuit des abbayes Cisterciennes - Source CDT Haute-Marne
 Ci-dessous : Abbaye de La Crête (privé).
 (cf chapitre « Patrimoine architectural »)



Circuit des lavoirs - Source CDT Haute-Marne
 Ci-dessous : Lavoir de Millières (cf chapitre « Patrimoine architectural »).



B.1.4 - Sites et paysages protégés



SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Classement ou inscription des sites au titre du code du Patrimoine ou celui de l'Environnement (instaurés par la loi du 2 mai 1930 ou les articles L341-1 et suivants du code Environnement pour les sites naturels)

Le périmètre de 15 km ne comprend aucun **site classé** :

A 18 et 20 km, le site classé d'Orquevaux* localisé en milieu forestier, et le site de Bourmont localisé au delà des côtes de Moselle, ne présentent aucune possibilité de covisibilités.

Les **sites inscrits** au nombre de 5 sont du plus proche au plus éloignés :

- Bourbons-sur-Rognon, abbaye de la Crête*, à 4,8 km du site éolien projeté.
- Verbiesles, : le Château du Val-des-Écoliers et son parc, situé à 6 km,
- Chaumont, situé à 8 km du site éolien projeté, concerne le centre ancien,
- Reynel, l'ensemble du village, situé à 14 km.
- Rolampont, le site de la Tuffière, situé à 14,5 km,

Parmi ces sites seul le château de Reynel pourrait présenter une covisibilité potentielle..

Voir détail dans tableau en vis-à-vis.

* Voir photomontage dans partie analyse des impacts.



Paysage à l'échelle éloignée

B.1

B.1.4 - Sites et paysages protégés

(Ordonnés du plus proche au plus éloigné)

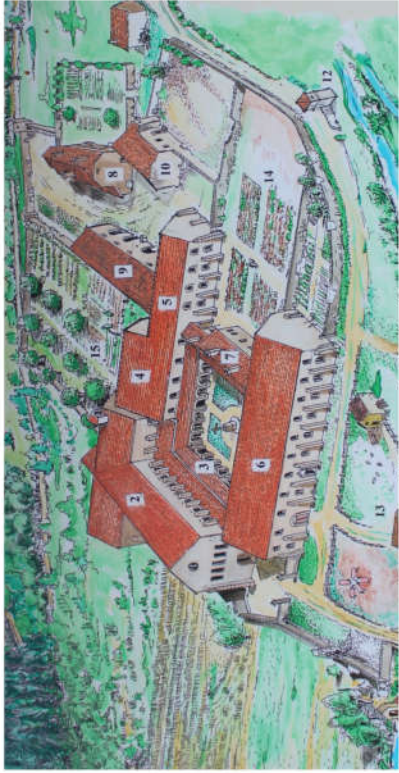
Intervisibilité potentielle avec le projet éolien

Commune	N°	Distance	Désignation	Localisation	Protection	Rapport visuel avec le projet éolien	Enjeu patrimonial		
							Local	Régional	
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	Bourdons-sur-Rognon	1	4,8 km	Restes de l'abbaye de la Crête et leurs abords	Vallée du Rognon	Inscrit	Le tracé sinueux de la vallée, sa profondeur, et les épais boisements qui recouvrent les coteaux, bloquent toute les vues vers l'extérieur de la vallée. Aucune covisibilité n'est possible.	X	
	Verbiesles	2	6 km	Château du Val-des-Écoliers et son parc	Vallée de la Marne	Inscrit	Le château est très difficilement visible à partir des voies publiques. A partir du site, les horizons visibles ne vont pas au-delà des crêtes boisées qui encadrent le fond de vallée. Aucune covisibilité n'est possible.	X	
	Chaumont	3	8 km	Centre ancien de Chaumont	Plateau de Chaumont Vallée de la Meuse	Inscrit	Ce site, très urbain et dense, n'ouvre pas sur des horizons lointains, sauf aux abords directs de la vallée de la Suize, où de larges vues sont ouvertes vers l'ouest mais pas vers le site éolien projeté. Aucune covisibilité significative n'est possible.		X
	Reynel	4	14 km	Ensemble du village de Reynel	Plateau du Barrois	Inscrit	Si la rue principale du village n'ouvre pas de point de vue particulier vers ses alentours, la terrasse du château ouvre sur un large panorama vers le sud. Une intervisibilité est possible avec le projet éolien à partir de cette terrasse, bien que très atténuée par la distance de 14 km elle fait l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre analyse des impacts visuels.		X
	Rolampont	5	14,5 km	Site de la tuffière	Vallée de la Marne	Inscrit	Implantée dans un petit vallon forestier, elle ouvre au nord sur l'horizon d'une prairie encadrée de haies et de lisières boisées. Aucune vue lointaine n'existe depuis le site, aussi aucune covisibilité n'est possible.	X	
	Orquevaux	6	18 km	Site du Cul-du-Cerf		Classé	Le cul du Cerf est un vaste entonnoir, de pente supérieure à 45° et le lieu de l'exurgence principale d'une importante rivière souterraine. Depuis les abords de la RD 148, et autour du ravin proprement dit, les horizons sont refermés par les boisements du plateau. Aucune vue sur des horizons plus lointains n'est possible.	X	
	Bourmont	7	20 km	Ensemble formé par la promenade du Cona et le parc des Roches	Vallée de la Meuse	Classé	Le singulier «Parc des Roches», parc romantique du début XIXe, est accroché à des falaises, il domine la tranquille vallée de la Meuse et mêle éléments naturels et artificiels. La Promenade du Cona est une promenade publique plantée d'une double rangée de tilleuls d'environ 700 mètres de long. Situé sur la hauteur son parcours offre de belles vues sur la campagne alentour. Situé au delà des côtes de Meuse à 25 km du site éolien projeté aucune covisibilité significative n'est possible.	X	

Paysage à l'échelle éloignée

B.1

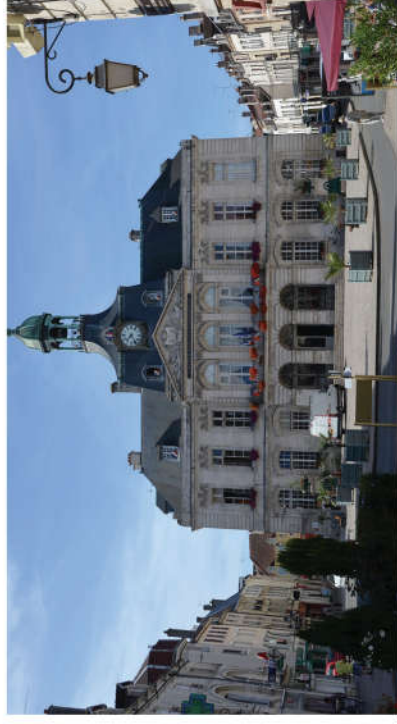
B.1.4 - Sites et paysages protégés



1 - Bourdons-sur-Rognon, Abbaye de la Crête



2 - Verbiesles - Château du Val-des-Écoliers et son parc



3 - Chaumont - Centre historique



4 - Reynel



6 - Orquevaux - Site du Cul du Cerf

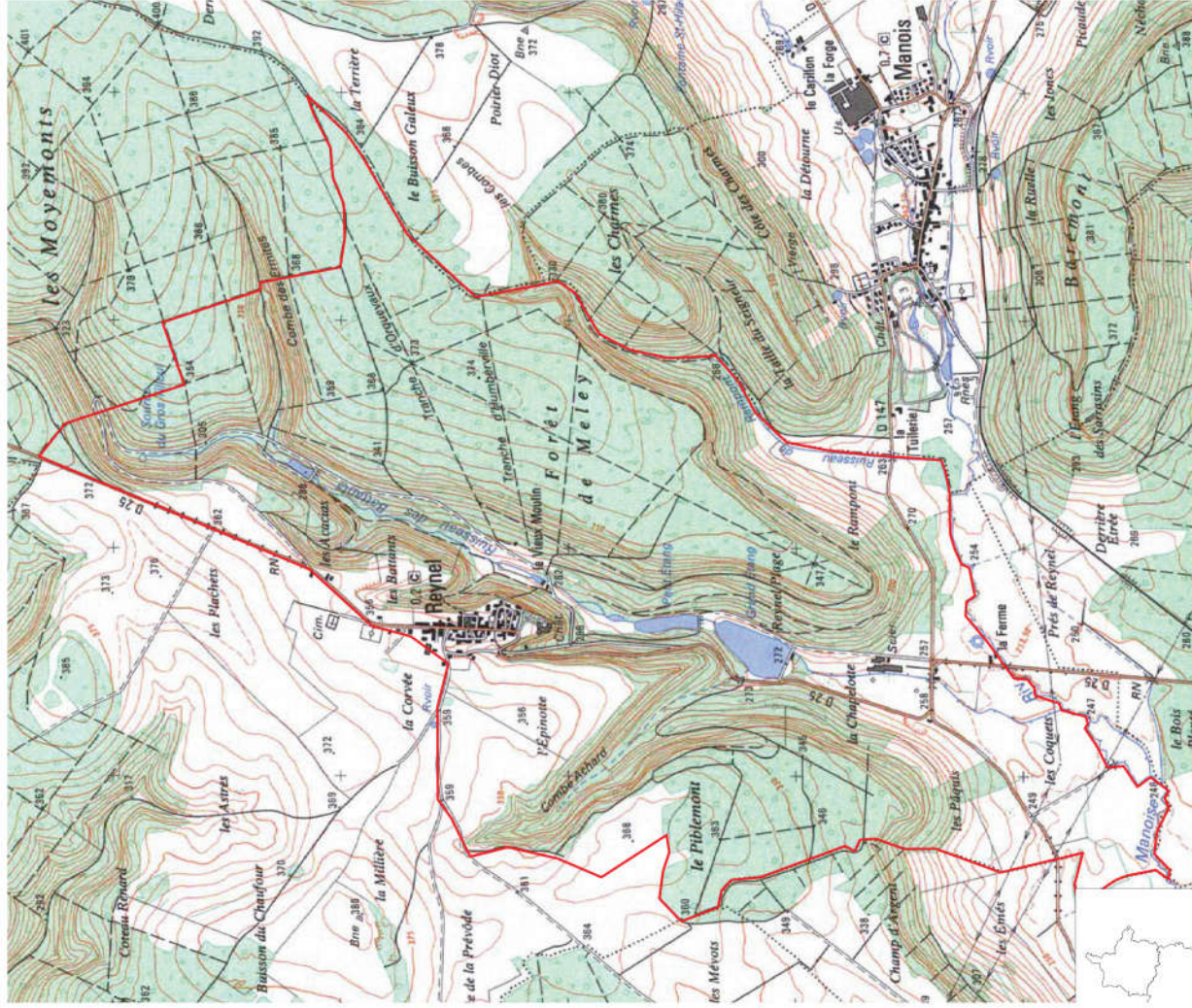


7 - Bourmont - Parc des Roches

Paysage à l'échelle éloignée

B.1

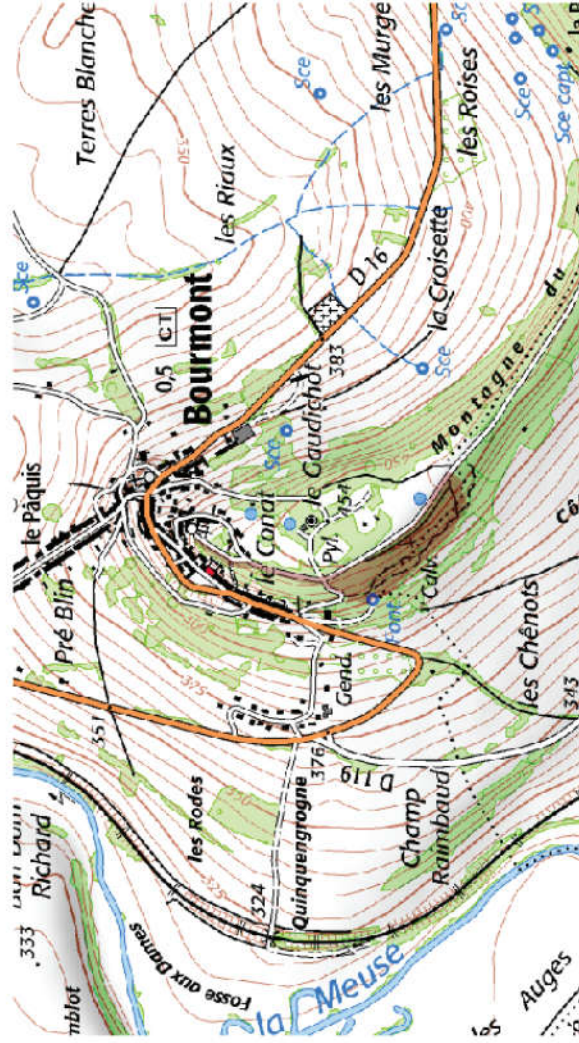
C.1.4 - Sites et paysages protégés



4 / Reynel - Ensemble du village de Reynel

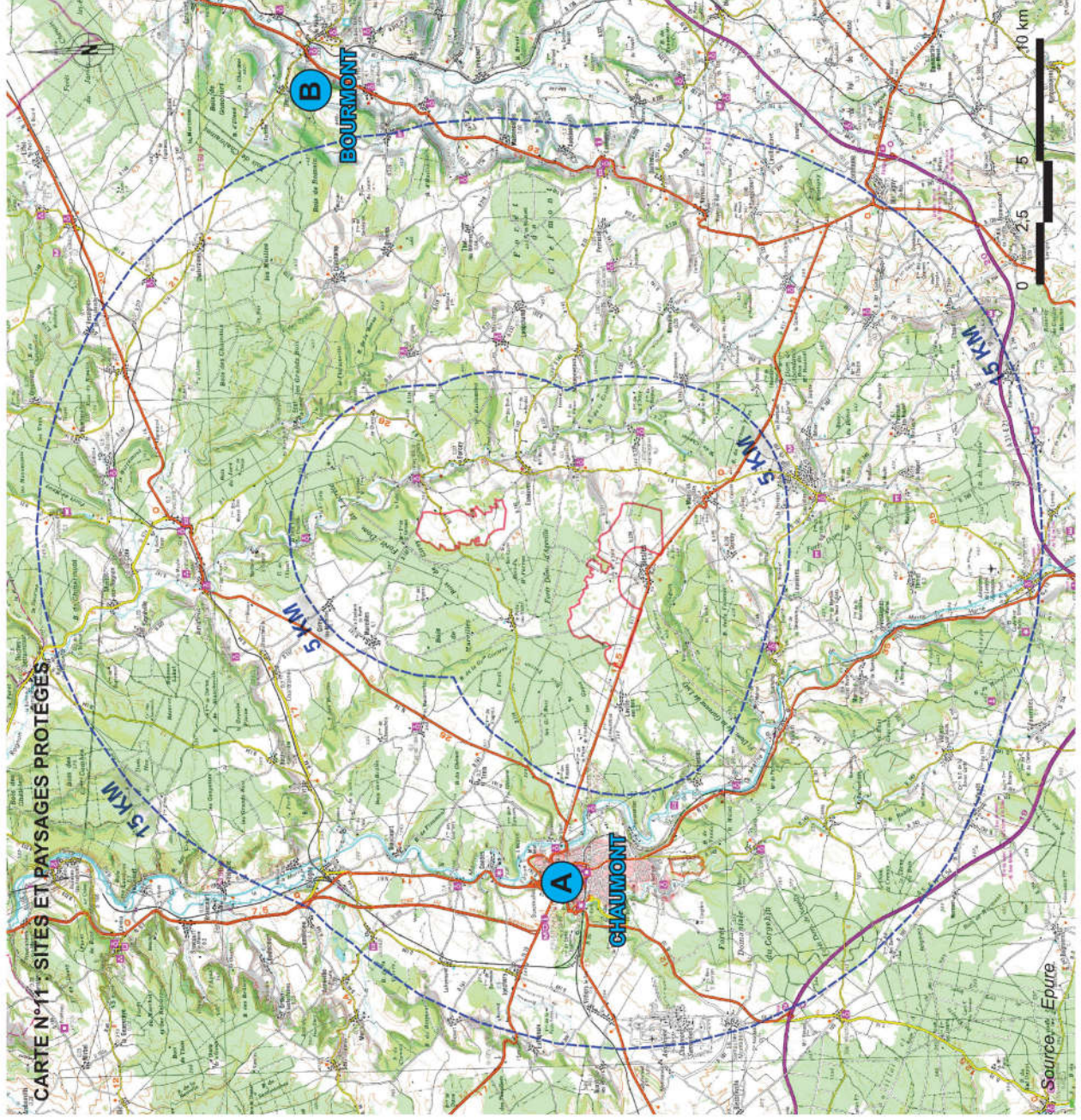


6 / Orquevaux - Cul du Cerf



7 / Bourmont - Ensemble formé par la promenade du Cona et le parc des Roches

B.1.4 - Sites et paysages protégés



AVAP (ZPPAUP) et SECTEURS SAUVEGARDÉS

- AVAP (ZPPAUP) :

Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) (vouées à être transformées en aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMAP).

A - Le périmètre de **ZPPAUP de Chaumont** recouvre le cœur historique de la ville et une partie de la vallée de la Suize.

A partir de cette dernière, la ville montre une façade urbaine remarquable.

Le centre ancien recèle un riche patrimoine architectural : restes des remparts, vieilles maisons à tourelles, édifices remarquables (notamment l'Hôtel de Ville, le Donjon, et la Basilique Saint-Jean Baptiste). Ce site, très urbain et dense, n'ouvre pas sur des horizons lointains, sauf aux abords directs de la vallée de la Suize, où de larges vues, orientées vers l'ouest, s'offrent depuis les hauteurs.

B - Bourmont est historiquement une place forte lorraine.

Située sur la rive droite de la Meuse, cette bourgade fortifiée, présente une silhouette urbaine pittoresque et un bâti de qualité. L'ensemble du site est protégé par une ZPPAUP depuis 2004.

- **SECTEURS SAUVEGARDÉS**, tels que précisés dans les Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) : Aucun dans l'aire d'étude. Le plus proche est localisé à Langres à une trentaine de kilomètres.

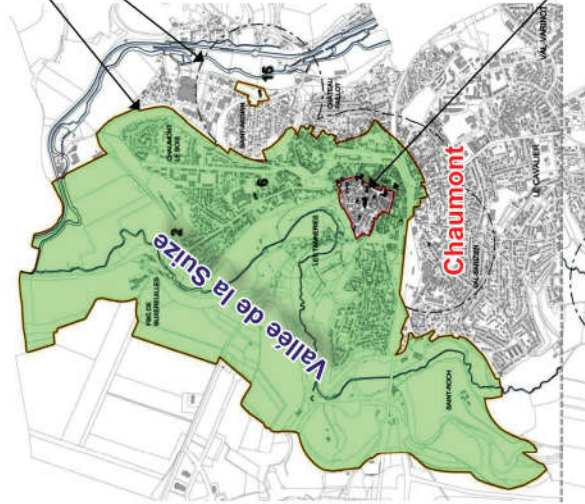


Paysage à l'échelle éloignée

B.1

B.1.4 - Sites et paysages protégés

Commune	N°	Désignation	Localisation	Rapport visuel avec le projet éolien	
				Local	Régional
Chaumont (Aire d'étude éloigné)	A	Centre ancien de Chaumont	Plateau de Chaumont Vallée de la Meuse	La ZPPAUP de Chaumont, concerne le centre historique et une partie de la vallée de la Suize localisés à 8 km du projet éolien. Les périmètres de la ZPPAUP et de site inscrit recouvrent le cœur historique de la ville, implantée sur une langue de plateau à l'aplomb de la vallée de la Suize. Le centre ancien recèle un riche patrimoine architectural souvent classé au titre des monuments historiques. Le centre historique, très dense, n'ouvre pas sur des horizons lointains, sauf aux abords directs de la vallée de la Suize avec des vues vers l'ouest. A partir de la vallée de la Suize, les vues vers l'est et le projet éolien sont rendu impossibles par la butte de Chaumont, l'absence de points hauts et l'ambiance boisés des lieux. Aussi aucune intervisibilité avec le projet éolien n'est à craindre.	X
Bourmont (Aire d'étude très éloigné)	B	Centre ancien	Vallée de la Meuse	La ZPPAUP de Bourmont, concerne le site historique localisé à 25 km du projet éolien. Du fait de la distance significative qui le sépare du site éolien aucune possibilité de covisibilité n'est possible.	X
				Intervisibilité potentielle avec le projet éolien	



PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

MONUMENTS HISTORIQUES

1. Basilique Saint-Jean-Baptiste
2. Chapelle Notre-Dame-en-son-Assomption de Bovervuelles
3. Immeuble 30 rue Félix Bablon (Statue et niche)
4. Immeuble 66a rue Edmé Bouchardon (portail)
5. Immeuble 8 rue Edmé Bouchardon
6. Hôpital Avenue Carnot
7. Marché couvert Rue Georges Clemenceau
8. Hôtel de ville 10 place de la Concorde
9. Église Saint-Martin de Brottes Rue de l'Église (portail)
10. Maison 4 rue du Four
11. Hôtel 14 rue Girardon (porte)
12. Hôtel 16 rue Girardon (porte)
13. Maison 3 rue Jean Gouthière
14. Château de Chaumont Rue Hautefeuille (donjon)
15. Église Saint-Aignan Route de Neuchâteau
16. Immeuble 9 rue Saint-Jean
17. Immeuble 15 rue Jules Tréhoussie
18. Croix Gratien 11 rue du Val Barpien
19. Fontaine Bouchardon 46 rue Victoire-de-la-Marne
20. Collège des Jésuites 48 rue Victoire-de-la-Marne (chapelle)
21. Bâtiment des Carmélites 61 rue Victoire-de-la-Marne
22. Couvent des Carmélites 87 rue Victoire-de-la-Marne

PÉRIMÈTRE DU SITE INSCRIT



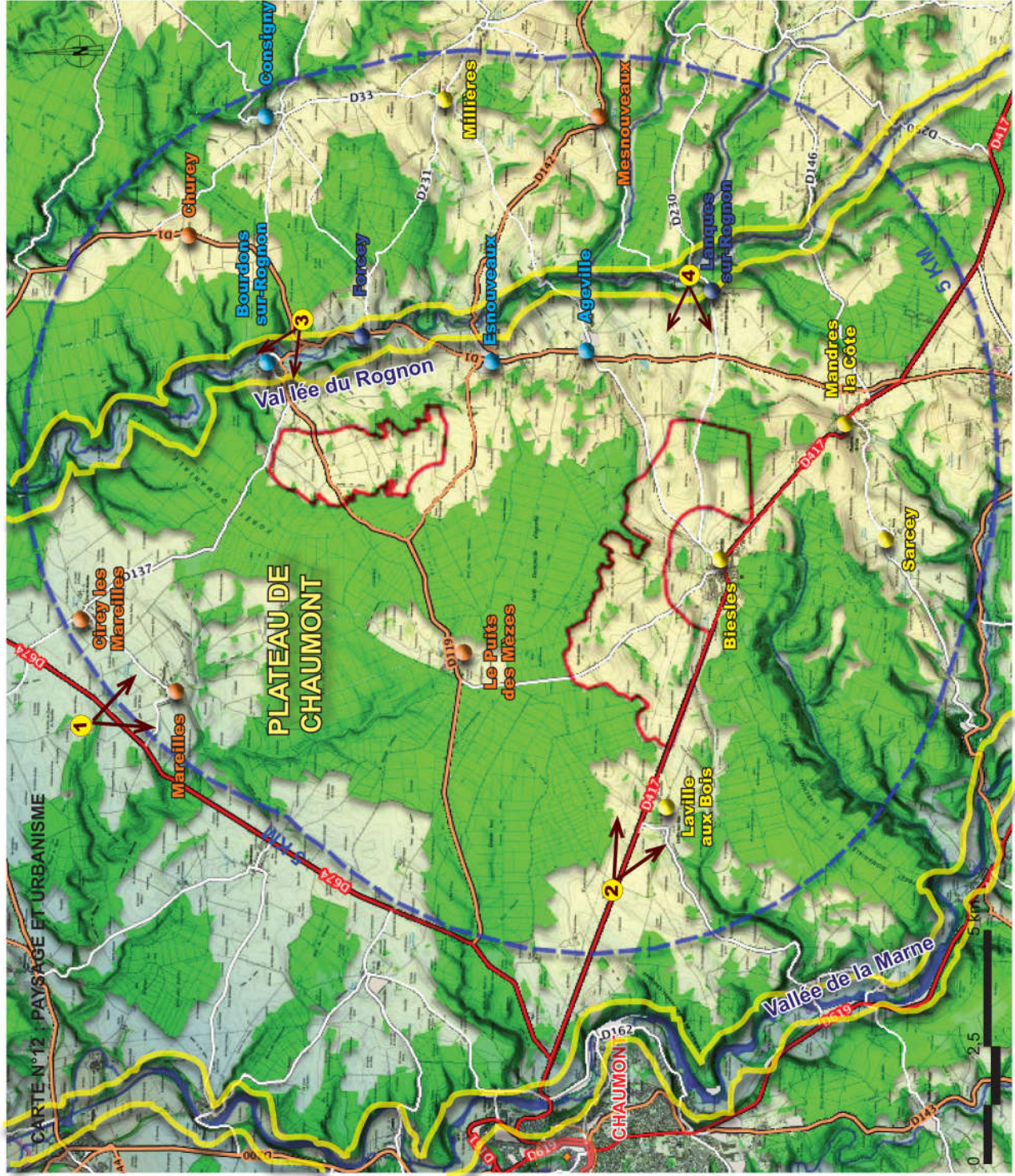
Bourmont, centre ancien

Chaumont, périmètre de la ZPPAUP.

Paysage à l'échelle intermédiaire

B.2

B.2.1 - Paysage et urbanisme



La topographie de ce plateau vallonné et boisé est déterminante dans l'évaluation des impacts visuel, on distinguera :

- L'habitat des plateaux :

Ce type d'habitat est constitué de villages et de hameaux relativement dispersés.

Les villages sont généralement entourés d'une frange végétale pour se protéger des vents de plateau très rudes en période hivernale. L'implantation des villages au sein de légères dépressions (cuvettes) répond sûrement au même objectif.

Par ailleurs l'habitat rural traditionnel est orienté traditionnellement vers le cœur de la communauté villageoise ce qui n'est plus le cas pour l'habitat résidentiel récent souvent implanté en lisière de village et qui présente souvent des vues ouvertes sur les plateaux.

- L'habitat des vallées :

Se présente sous la forme de villages ou de gros bourg.

Les villages de fonds de vallées bénéficient d'écrans visuels végétaux, topographiques et bâtis qui atténuent fortement les perceptions vers les plateaux environnants.

Les villages de versant sont implantés sur un flanc de coteau. Les villages d'Esnouveaux, Ageville et de Bourdons-sur-Rognon, qui sont adossés au plateau accueillant le site éolien projeté, bénéficient de l'écran visuel du coteau et de la végétation qui l'accompagne.

- Villages de plateau :

- Village localisé sur le plateau
- Village situé dans une dépression (cuvette)

- Villages de vallées :

- Village de versants
- Village en fonds de vallée

LÉGENDE :

- Aire d'étude rapprochée (AER)
- Aire d'étude intermédiaire (AEI)

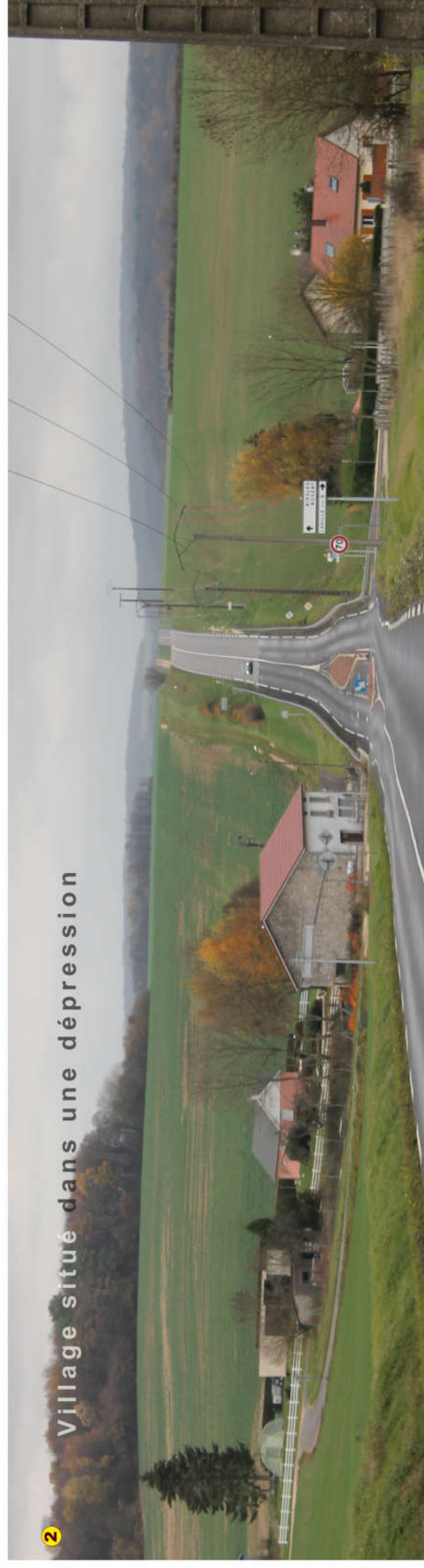
Paysage à l'échelle intermédiaire

B.2

B.2.1 - Paysage et urbanisme



Village de Mareilles perçu à partir de la route de Chantraines.



Village de Laville-aux-Bois perçu à partir de la départementale 417.

Paysage à l'échelle intermédiaire

B.2

B.2.1 - Paysage et urbanisme

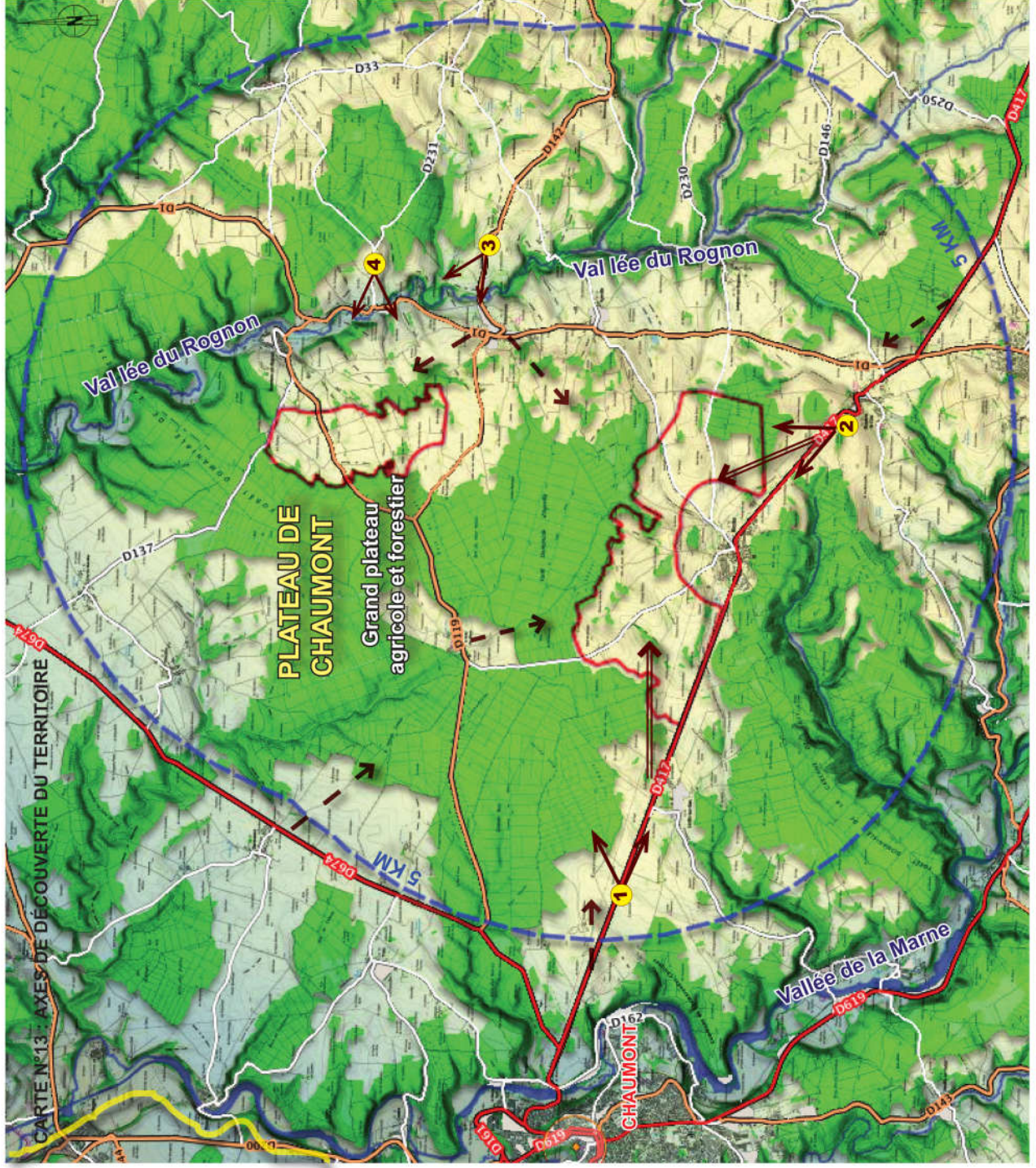


Village de Bourdons-sur-Rognon perçu à partir de la départementale 1.



Village de Lanques-sur-Rognon perçu à partir de la départementale 130.

B.2.2 - Axes de découverte du territoire



PERCEPTION DU SITE ÉOLIEN

Suivant la configuration topographique et l'orientation des axes routiers le site éolien sera perçu de façon plus ou moins forte.

Un autre facteur concerne le niveau de fréquentation des routes, ainsi :

- la départementale 417 accueille 4000 à 5000 Vh/jour*,
- les axes de liaisons comme les RD1 et 119 autour de 1000 Vh/jour*,
- les axes tertiaires comme les RD 131 et 230 sous les 600 Vh/jour*,
- les RD 231/137 et 142 sous les 130 Vh/jour*.

(*Source : comptages routiers du CD 52 entre 2011 et 2014).

- Perception à partir des plateaux :

La perception à partir des plateaux est nécessairement plus marquée qu'à partir des vallées.

Les perceptions les plus fortes se font à partir des grandes traversées du plateau, soit surtout la RD 417 entre Laville-aux-Bois et Mandres-la-Côte.

Les axes routiers secondaires traversant ou tangentant le site offrent les vues les plus marquées (RD 1, RD 131, RD 230, RD 142 et RD 119). Ces départementales sont fréquentées de façon modérée (600 à 1000 vH/jour) et par un trafic essentiellement local.

- Perception à partir des vallées :

Le secteur est marqué par la présence de la vallée du Rognon, cette dernière n'est pas orientée vers le site éolien, par ailleurs sa configuration topographique et végétale limite fortement les perceptions.

Notons que des perceptions fortes sont possibles à partir des **coteaux opposés** au site éolien projeté (secteur nord) à partir des RD 231/137 et 142. Ces routes localisées sur la rive droite du Rognon accueillent un trafic entre 50 et 130 Vh/jour*.

